

## Le CNEA se félicite du rattachement à l'OPCO « Cohésion sociale » des branches de l'Animation et des Foyers et Services pour Jeunes travailleurs.

Dans le cadre de la loi “pour la liberté de choisir son avenir professionnel”, les opérateurs paritaires collecteurs agréés (OPCA) deviennent des opérateurs de compétences (OPCO) en nombre restreint et aux missions redéfinies. Les branches ont jusqu'à la fin du mois de décembre pour choisir le périmètre de leur futur OPCO, avant un arbitrage éventuel de l'Etat. Dans cette perspective les branches Animation et Foyers et Service pour Jeunes travailleurs ont d'ores et déjà effectué leur choix.

Toutes les branches professionnelles sont tenues d'adhérer à un **OPCO** dont l'agrément se fait sur la base d'un **accord conclu** par les **organisations syndicales de salariés** et **organisations professionnelles d'employeurs représentatives dans la ou les branches constituant son champ d'application**.

Le rapport de Jean-Marie MARX et de René BAGORSKI préconise un panorama des OPCO autour de **11 périmètres dans une logique de filières économiques cohérentes**. Cohérences notamment en matière de métiers et compétences, de filière, d'emploi et de besoins en formation.

C'est dans ce contexte que le **CNEA**, organisation d'employeurs représentative des branches de l'Animation et des Foyers et services pour Jeunes travailleurs, **a rapidement engagé le dialogue avec les partenaires sociaux de ces deux branches**.

Le choix de l'OPCO est **un acte déterminant**, eu égard aux enjeux qu'il porte en matière **d'accès à la formation, de parcours professionnels et d'appui aux branches professionnelles** dans leurs nouvelles missions.

C'est la raison pour laquelle le CNEA a très rapidement fait part de son souhait de **rattacher les branches professionnelles de l'Animation et des Services et Foyers pour Jeunes travailleurs à l'OPCO « Cohésion sociale »** identifié par le rapport.

Ce choix a **été expliqué et partagé avec les partenaires sociaux en réunion paritaire de négociation dans les deux branches**, à l'unanimité dans l'Animation et à la majorité pour les Foyers et Services pour Jeunes travailleurs. Ce choix est cohérent compte tenu des secteurs concernés par l'OPCO qui est celui du **champ social et insertion, sport**.

Par ailleurs, les partenaires de ces deux branches ont considéré que **Uniformation répondait aux exigences et spécificités des parcours professionnels et des besoins en compétences** des entreprises et de leurs salariés. En effet, depuis plus de vingt ans, Uniformation les accompagne dans la construction de parcours professionnels transverses et des projets de formation répondant à des enjeux territoriaux forts.

Très rapidement les partenaires sociaux des branches **Animation et Foyers et Services pour Jeunes travailleurs s'engageront ainsi dans la négociation d'un accord constitutif du futur OPCO « Cohésion sociale » en s'appuyant sur le fondement d'Uniformation**, actuel OPCA désigné par les branches.

Le 19 octobre dernier, un courrier adressé à Mme Muriel Pénicaud, Ministre du travail, signé des partenaires sociaux des branches de l'Animation et des Foyers et services pour jeunes travailleurs a permis de formaliser et faire connaître ce choix.